

Promouvoir les plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux

Objectif opérationnel 1 : Développer la concertation et les échanges entre les acteurs pour améliorer la qualité de l'eau potable.

Public concerné : Collectivités, personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau **Territoires ciblés : Région Grand Est**

Pilote d'action : Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS)

Responsable opérationnel: Agence de l'eau Rhin Meuse et ARS

Partenaires associés : Hydreos, délégations territoriales de l'ARS, Missions Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN)

Références PNSE3 :

- **Action 55** « Promouvoir la mise en place de plans de sécurité sanitaire AEP »

Références autres plans :

Contexte

Le code de la santé publique prévoit la mise en place d'une surveillance permanente de la qualité de l'eau effectuée par la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau. Cette surveillance va au-delà de la vérification analytique de la qualité de l'eau et doit permettre de gérer les aléas climatiques de plus en plus fréquents et les risques liés à la sécurité des installations d'eau potable (plan Vigipirate) pour une meilleure anticipation de l'approvisionnement et des risques de casse. La réglementation française intègre actuellement les principes de ces Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux ou « Water Safety Plan », promus par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui feront à terme partie des exigences réglementaires qu'il convient d'anticiper.

Descriptif de l'action

1^{er} trimestre 2019 :

- Conventonnement HYDREOS
- Etat de l'art des PGSSE
- Création d'un cahier des charges régional
- Réunion régionale de lancement et de concertation avec les partenaires en mars 2019

2^{ème} trimestre 2019 :

- 10 réunions départementales de sensibilisation des partenaires (en lien avec les missions interservices eau et nature (MISEN))
- 1 journée de sensibilisation des bureaux d'étude
- Création de supports de communication (plaquette, charte d'engagement dans la démarche)
- Etat des lieux en Grand est (questionnaire aux collectivités)
- Initiation d'une action collective avec une dizaine de collectivités volontaires pour engager un PGSSE
- Organisation de formations pour les collectivités volontaires et les bureaux d'études

2nd semestre 2019 – 1^{er} semestre 2020 :

- 10 réunions départementales de sensibilisation des collectivités alimentant plus de 2000 habitants, sous le pilotage des DTARS en lien avec les MISEN.
- accompagnement par les DT-ARS en lien avec les MISEN de nouvelles collectivités engagées

1^{er} semestre 2020 – 1^{er} semestre 2021 :

- 1 réunion régionale de suivi (2020)
- accompagnement de nouvelles collectivités engagées par les DT-ARS en lien avec les MISEN

2^{ème} semestre 2021 :

- accompagnement de nouvelles collectivités engagées par les DT-ARS en lien avec les MISEN
- RETEX action collective et PGSSE initiés et/ou terminés en Grand Est
- Réunion régionale de clôture

Indicateurs de résultats

- Etat des lieux réalisé O/N
- Cahier des charges pour la réalisation des PGSSE réalisé et diffusé
- Nombre de réunions de sensibilisation des partenaires régionaux et départementaux à la démarche PGSSE
- Nombre de distributeurs d'eau sensibilisés à la démarche PGSSE
- Evolution annuelle du nombre de plans de sécurité sanitaire des eaux élaborés (collectivités de plus de 2000 habitants) sur la période de l'action